



EURODOM

L'Europe et les Départements français d'Outre-mer

INFORUP

Semaine du 27 au 31 mars 2017

LE 4EME FORUM DES RUP A BRUXELLES MARQUÉ PAR LES PROBLÉMATIQUES DE LA PÊCHE ET DES ACCORDS COMMERCIAUX :

Ces jeudi et vendredi 30 et 31 Mars s'est tenu à Bruxelles, au sein de la Commission européenne, le 4^{ème} Forum des RUP, en présence des Présidents de ces régions, qui se sont tous exprimés, de plusieurs Commissaires européens et de Jean-Claude Juncker, Président de la Commission européenne, ainsi que de nombreux socio-professionnels. Ce Forum a permis de remettre au Président Juncker un mémorandum rédigé conjointement par les 9 régions, et présentant le bilan mais aussi les perspectives des relations entre les institutions européennes et les RUP, pour alimenter la communication que la Commission fera paraître sur sa stratégie pour les RUP d'ici à la fin de l'année. Les axes forts de ce mémorandum se sont retrouvés dans les déclarations introductives des Présidents de régions comme dans les débats qui ont émaillé ces journées de travail, preuve de la pertinence des travaux menés en amont de ce document. En particulier, le sujet de la pêche – et du renouvellement des flottes artisanales en particulier - a été au centre de nombreuses discussions. Il a été abordé par tous les représentants des RUP, dont M. Rodolphe Alexandre, Président de la Région Guyane et Président de la Conférence des Présidents des RUP, qui a adressé un message audiovisuel du fait de la crise traversée actuellement sur son territoire. De même, M. Antonio Tajani, Président du Parlement européen, a appelé à moderniser les flottes des RUP. Autre sujet abordé pendant ces deux jours : les accords commerciaux passés par l'Union européenne et leur impact sur les RUP. La politique commerciale de l'UE a été largement commentée et débattue face aux intervenants représentant les Régions comme les institutions européennes. C'est un sujet qui doit être mis sur la table, de l'aveu même de Mme Corina Cretu, Commissaire en charge de la Politique régionale, quand elle a tiré le bilan de cette 4^e édition. Le sujet de l'équivalence accordée aux produits « bio » produits par des pays tiers – principe qui permet à ces productions tierces de venir rivaliser les productions européennes sans respecter les mêmes normes - a été plusieurs fois soulevé et porté à l'attention des membres de la DG AGRI présents. Par ailleurs, en ouverture de la deuxième journée de Forum, M. Jean-Claude Juncker a pris la parole pour exprimer « l'attention particulière » qu'il accorde personnellement aux RUP, qu'il considère comme les avant-postes de l'Europe dans le monde. Après avoir dit sa solidarité aux Guyanais, il a assuré son intention de venir dans les

RUP avant la fin de sa mandature. Il a également défendu la jurisprudence de la Cour de Justice de l'UE du 15 décembre 2015 sur la portée de l'article 349 du Traité, mais aussi rappelé le principe de subsidiarité et le fait que l'Europe n'est pas responsable ni compétente pour tous les sujets de politiques publiques. Le Mémoire sera attaché dans un prochain bulletin de l'InfoRUP.

L'ASSOCIATION DES PRODUCTEURS EUROPÉENS DE BANANE A MIS EN ROUTE SES RÉUNIONS TRIMESTRIELLES DE SUIVI DES PRIX DU MARCHÉ

: L'Association des producteurs européens de banane (APEB) s'est réunie mercredi 29 mars à Bruxelles, pour lancer sa nouvelle initiative : il s'agit de mettre en commun, à l'occasion d'une réunion tous les trois mois, les éléments des marchés nationaux (espagnol, français, portugais) et du marché européen dans son ensemble, afin de suivre l'évolution des prix et volumes de la banane. Cette première réunion a bénéficié de l'expertise du CIRAD (Centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement, qui est une entité publique indépendante française) et a accueilli des représentants des exécutifs régionaux et des députés européens. La prochaine édition sera plus largement ouverte en invitant également des fonctionnaires des Directions générales pertinentes de la Commission européenne, afin de comparer les données et de les analyser ensemble. Un autre sujet a été abordé : l'enlisement du trilogue actuellement en négociation sur le bio (voire autre brève) et l'accord relatif au commerce bio entre le Chili et l'UE. Ce dernier accord, en cours de finalisation, pourrait entériner et consolider le principe d'équivalence, rejeté par de plus en plus d'agriculteurs de toute l'Europe, en le plaçant au niveau hiérarchique juridique maximum. Eurodom suit de très près ces deux groupes de négociations pour dénoncer cette situation de bio à double vitesse qui crée à la fois une tromperie du consommateur et une distorsion de concurrence au mépris des producteurs communautaires.

REPRISE DES NÉGOCIATIONS SUR LE BIO PRÉVUE LE 3 MAI : Les négociations entre institutions de l'UE (trilogues rassemblant Conseil, Parlement européen et Commission) sur la mise à jour des règles sur la production de produits biologiques reprendront le 3 mai prochain. Des réunions techniques sont néanmoins prévues en amont pour tenter de rédiger des textes de compromis sur les sujets conflictuels du règlement (présence de pesticides, production dans des serres, importations, semences, dérogations...). Lors du comité spécial agriculture (CSA) du lundi 27 mars, la Présidence maltaise du Conseil a informé les délégations à propos des résultats du trilogue du 22 mars sur différents volets du texte et a reconnu qu'il n'y avait eu aucune avancée dans les pourparlers. Concernant le volet des importations, élément du règlement pouvant avoir le plus fort impact pour nos régions (voir bulletins Inforup précédents), des divergences subsistent quant aux conditions dans lesquelles les autorisations spécifiques, permettant l'utilisation de substances ou produits non autorisés par la réglementation européenne, pourraient être accordées. Le Conseil souhaite accorder ces autorisations durant une période renouvelable de 5 ans. Or, le Parlement européen (PE) a annoncé ne pas vouloir céder sur cette ligne rouge qu'il a fixée, c'est à dire une période maximale de 5 (avant conformité) + 2 ans de dérogations en matière de produits et substances autorisées pour certains pays tiers et pour les RUP, même si ces dérogations sont considérées comme inopérantes par les producteurs de ces dernières. Après cette période le

parlement souhaite une stricte conformité règlementaire entre produits bio européens et produits bio des pays tiers. Parallèlement, l'accord "nouvelle génération" UE/Chili de reconnaissance de l'équivalence du bio a été transmis au PE pour ratification, venant alors renfoncer encore le principe d'équivalence.

AVANCÉES DANS LES NÉGOCIATIONS UE / MERCOSUR : Le deuxième round des pourparlers pour un accord de libre-échange UE/Mercosur, qui s'est déroulé du 20 au 25 mars derniers à Buenos Aires, a permis des « progrès significatifs » au niveau textuel dans les trois parties du futur accord d'association entre les deux régions (le commerce, le dialogue politique et la coopération), selon un communiqué conjoint publié lundi 27 mars. Les deux parties ont décidé d'avancer cette négociation en vue de conclure « dès que possible » un accord « complet, équilibré et mutuellement bénéfique », souligne le communiqué conjoint, faisant part de « progrès significatifs dans tous les textes des différents chapitres de la négociation ». Les négociateurs du volet commercial de l'accord ont examiné les textes dans tous les domaines de la négociation, y compris les mesures sanitaires et phytosanitaires, la facilitation du commerce, les services, les droits de propriété intellectuelle, les marchés publics et le développement durable. La semaine dernière, les équipes de négociation ont atteint l'objectif fixé par les négociateurs en chef en février d'avoir un texte de négociation commun dans chaque groupe. Les deux parties sont déjà tombées d'accord sur le texte du chapitre sur la politique de la concurrence. Saluant un climat de dialogue constructif et positif, les parties ont prévu de se retrouver en juillet à Bruxelles. Le scandale sanitaire dans le secteur de la viande au Brésil ne semble pas avoir freiné les négociations.

Lire le communiqué conjoint : <http://trade.ec.europa.eu/doclib/press/index.cfm?id=1639>

ECHANGE DE VUES SUR LE FUTUR DE LA POLITIQUE DE COHESION : Jyrki Katainen, vice-président de la Commission en charge du pôle économique a donné sa vision, ce mardi 28 mars, de ce que pourrait être la politique de cohésion post-2020, lors d'une conférence organisée par le Conseil des communes et régions d'Europe (CCRE). « *Nous devons regarder la vérité en face : je serais extrêmement surpris si le prochain budget (de l'UE) était plus important que celui actuel* », a lancé à son audience le commissaire. Pour M. Katainen les choses sont donc claires : il ne faut pas tant se concentrer sur la taille du prochain budget, que sur son contenu et son efficacité. Ainsi, le Commissaire a insisté sur la nécessité de renforcer les synergies et la combinaison des différents instruments d'investissement à disposition, notamment avec le Fonds européen pour les investissements stratégiques (FEIS, dit « Plan Jucker »). Mais le Commissaire a voulu se montrer rassurant lors des échanges avec les membres du CCRE et a garanti que la politique de cohésion restera avant tout fondée sur un système de subventions. Le Commissaire considère en outre que le lien entre la politique de cohésion et la gouvernance économique devra être renforcé, car « *la politique de cohésion n'opère pas isolément* » du contexte macroéconomique et fiscal plus large. Pour rappel, les régions considèrent que les conditions macroéconomiques sont un moyen de pression puisqu'elles permettent potentiellement de sanctionner l'échelon régional pour des politiques menées par l'échelon national. Le Commissaire a par ailleurs soutenu les conditions *ex ante*, la réduction de la bureaucratie, le fléchage sur les résultats, mais aussi la mise en place de règles communes pour tous les fonds. Pour sa part, et à la suite du commissaire Katainen, le

député Jan Olbrycht (PPE, polonais) a évoqué l'option de prolonger le cadre du règlement budgétaire actuel sur plusieurs années. Pour le député polonais, les négociations sur le 'Brexit' compliqueront grandement les négociations sur le prochain cadre financier pluriannuel, et, par conséquent, la politique de cohésion. À ses yeux, la première solution serait de maintenir le système actuel pour deux à cinq années supplémentaires. Ainsi, selon lui, cela nous épargnerait l'amorce de négociations particulièrement complexes dans un laps de temps trop court. Il a également évoqué la possibilité de négocier un cadre financier pluriannuel temporaire sur cinq ans, allant de 2021 à 2026 et n'a fait qu'effleurer la possibilité de négocier un « système » stable sur le long terme. Sur la question de lier l'attribution des fonds structurels au respect de l'État de droit et à la gestion migratoire, le député a été très clair : ce sera le cas dans la future politique de cohésion. « *Ne soyons pas naïfs* » a-t-il lancé, constatant la volonté au PE comme à la Commission de sanctionner certains États membres. « *Ce n'est pas le cas pour l'heure, mais ce le sera absolument à l'avenir, parce que ce sera légal* » a-t-il conclu.

BREXIT : LE PARLEMENT EUROPEEN, LA COMMISSION ET LE NEGOCIATEUR SE PREPARENT POUR LES NEGOCIATIONS : Les droits de 4,5 millions de citoyens confrontés à un « *avenir incertain* » sur leur lieu de résidence, le solde de la contribution budgétaire britannique au cadre financier pluriannuel 2014-2020 et la préservation de l'accord de paix en Irlande du Nord sont les trois sujets qu'il faut d'abord discuter, estime le négociateur en chef de l'UE pour la sortie du Royaume-Uni, Michel Barnier, dans une tribune qu'a publié le lundi 27 mars dernier le *Financial Times*, en écho à de précédentes déclarations au Comité des régions. Une fois scellé un accord de retrait ordonné, les deux parties pourront négocier leur relation future qui, selon M. Barnier, pourra prendre la forme d'un accord de libre-échange « *ambitieux* » garantissant des normes élevées sociales, environnementales et liés à la protection des consommateurs. Pourrait aussi être incluse une coopération spécifique en matière de sécurité et de défense. Le porte-parole de la Commission européenne, Margaritis Schinas, a indiqué, le lendemain, que l'institution européenne ferait preuve, autant que possible, de transparence lors des négociations sur la sortie du Royaume-Uni de l'Union européenne, à l'image de ce qu'elle avait entrepris lors des négociations commerciales avec les États-Unis (TTIP). Depuis la mise en place de la Commission 'Juncker' fin 2014, l'institution européenne a progressivement publié les textes de négociation, les positions de l'UE et les rapports de progrès après chaque session de négociations avec Washington. M. Schinas a toutefois nuancé la volonté de la Commission en précisant que celle-ci agirait dans les limites imposées par le droit de l'UE, faisant valoir que certaines informations de nature commerciale ou liées à la sécurité publique ne pouvaient pas être dévoilées. Il convient de noter que, dans la foulée, le Parlement européen adoptera, le mercredi 5 avril prochain en session plénière à Strasbourg, une résolution politique arrêtant ses principes et orientations dans le cadre des négociations sur la sortie du Royaume-Uni de l'Union européenne, un processus de deux ans que le gouvernement britannique a officiellement activé mercredi 29 mars. Pour rappel, le Parlement européen ne participera pas directement aux négociations, mais il sera tenu informé au fur et à mesure que celles-ci progresseront. Il n'en demeure pas moins un acteur incontournable dans la mesure où il sera appelé à entériner l'accord de retrait du Royaume-Uni ainsi que l'accord subséquent sur les futures relations entre l'Union et ce pays une fois redevenu un pays tiers, à l'horizon 2019.

AGENDA DE LA SEMAINE DU 3 AU 7 AVRIL 2017

	PARLEMENT EUROPEEN	COMMISSION EUROPEENNE	AUTRES ORGANES EUROPEENS	AUTRES ÉVÉNEMENTS
Lundi 03/04	Session Plénière		Conseil « Agriculture et pêche » Conseil « Affaires étrangères »	
Mardi 04/04	Session Plénière			
Mercredi 05/04	Session Plénière		Coreper I Coreper II	
Jeudi 06/04	Session Plénière			
Vendredi 07/04			Coreper I Eurogroupe	